

Rapport technique / domaine exemple Sécurité-Santé Contenu : MSST / Les 10 Points MSST

Rédaction : 1700 Fribourg / Arthur Fernandes & Alexandra Meyer

Date : 15 mars 2022

Introduction

Depuis 2000, chaque entreprise se doit d'appliquer la directive CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail. Cette directive est une méthode qui permet d'assurer sans cesse la santé et la sécurité au travail.

La méthode est mise en place en trois étapes :

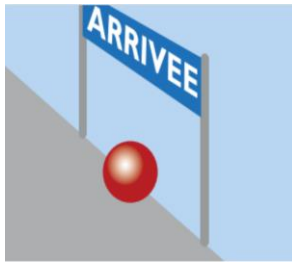
- 1) Appréciation des risques en déterminant les dangers au sein d'une entreprise
- 2) Mise en place d'un système de sécurité
- 3) Mise en place de mesures et contrôle de leur application.

La méthode se compose en 10 points suivants :

- 1) Charte de sécurité
- 2) Organisation de la sécurité
- 3) Formation, instruction, information
- 4) Règles de sécurité
- 5) Détermination des dangers et évaluation des risques
- 6) Mesure à prendre et leur réalisation
- 7) Organisation des secours
- 8) Participation
- 9) Protection de la santé
- 10) Contrôle, audit
 Promotion de la santé dans l'entreprise



La suite de ce document reprendra chaque point précité en détail en y intégrant des exemples avec deux entreprises quand c'est possible.



1. Charte de sécurité, objectifs de sécurité

sont à la base de chaque amélioration

- déclaration d'intention
- objectifs quantitatifs et qualitatifs

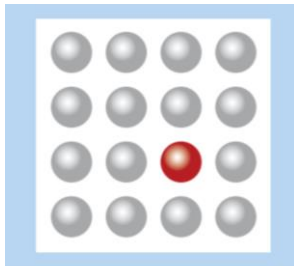
1 – Principe directeur

Politique Santé sécurité

Un engagement sur mesure est élaboré pour l'entreprise concernée. Celui-ci indique les responsabilités de chacun et les conditions de mise en œuvre. Le document est mis en place par l'entreprise spécialisée dans la santé et sécurité au travail. Celui-ci est signé par le directeur de l'entreprise concernée et permet de mettre en place la politique santé sécurité au sein de l'entreprise. Il est basé sur le point numéro un des dix points MSST. Ce point traite, la déclaration d'intention ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Le document comporte les points suivants :

- Engagement de l'entreprise
 - Respecter la réglementation en vigueur.
 - Garantir des conditions de travail sécurisées qui protègent la santé physique et mentale.
 - Veiller à ce que l'exposition liés aux risques professionnels ne constitue pas un risque d'accident.
 - Maintenir une politique santé sécurité adaptée à l'activité efficace grâce à l'évaluation régulière et au suivi d'indicateurs.
 - Attribuer un budget adapté pour la mise en place de la politique santé sécurité et son maintien.
- Conditions de mise en œuvre de la politique
 - La politique santé sécurité est évaluée aux moyens d'évaluations des dangers au sein des postes de travail, de l'entreprise. Mais également la réalisation d'audits sécurité à l'aide de rapports détaillés observants le/les dangers rencontré/s sur le/les poste/s de travail (suivis à l'aide des indicateurs de danger).
- Fonctionnement
 - Le comité de pilotage SST (Santé sécurité au travail) réunit les membres de la direction et le référent sécurité. L'objectif est de suivre l'évaluation des dangers, prendre des décisions et planifier les mesures de prévention.
- Objectifs santé sécurité
 - Améliorer le respect des consignes sécurité sur les chantiers en responsabilisant les chefs d'équipe.
 - Remonter les informations sur les conditions de travail à la direction lors du comité santé sécurité au travail.
 - Fixer une réduction des absences et des accidents au travail de 10%.
 - Informer immédiatement la survenance d'un accident professionnel au référent sécurité.
- Moyens déployés
 - Respect des législations, réglementations en vigueur.
 - Formation régulière du personnel sur les thèmes adéquats.
 - Achat du matériel et des outils conformes.
 - Fournitures d'équipement de protection individuelle (EPI) adapté et conforme.
 - Mise en œuvre de mesure de prévention selon la démarche STOP (stratégie, technique, organisation, protection).
 - Mise à disposition de moyens suffisants pour répondre à des situations d'urgences (incendie, accident).



2 – Organisation de la sécurité

Ce point permet de régler les tâches, les compétences et les responsabilités par le biais d'un cahier des charges SST.

L'employeur définit les processus de travail pour éviter tout accident et ainsi protéger la santé de ces collaborateurs. Un responsable de sécurité ou une personne à contacter est alors désigner pour assurer ces tâches en établissant un bilan détaillé des principes directeurs de la MSST.

Un règlement intérieur est mis en place dans l'entreprise et signé par tous les employés. Y compris par les sous-traitants et les intérimaires. Ce document comprend les points suivants :

- Préambule
- Protection de la santé, prévention des accidents
- Tenues de travail des collaborateurs
- Port des équipements de protection individuelle
- Règles de sécurité sur les chantiers
- Engins de chantier
- Véhicules d'entreprise
- Matériel d'entreprise
- Travaux par points chauds et utilisation de produits chimiques
- Protection de la personnalité au sein de l'entreprise
- Ordre intérieur et comportement dans l'entreprise
- Consommation d'alcool au sein de l'entreprise
- Horaires de travail

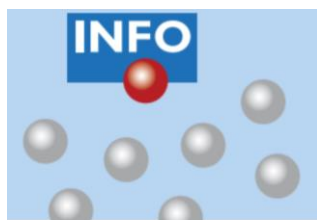
2. Organisation de la sécurité

régle les tâches et les compétences

- Organigramme
- Cahier des charges
- Qualification des MSST
- Bases légales pertinentes

Feuillelet SUVA 88 057.F, point numéro 2, principes de questions pour le bilan

<p>2.1 Faites-vous appel, au besoin, à des spécialistes de la sécurité au travail (p. ex. en adhérent à une solution par branche, solution par groupes d'entreprises, solution type ou en élaborant une solution individuelle)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>2.2 A-t-on nommé un responsable de la sécurité (p. ex. préposé à la sécurité, PERCO) dans l'entreprise?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>2.3 Les compétences et responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sont-elles définies pour toutes les activités?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



3. Formation, instruction, information

permettre d'agir correctement information

- Guide pour les nouveaux collaborateurs
- Formations spéciales
- Coordinateur de sécurité
- Formation continue et formation complémentaire
- Sociétés temporaires et sociétés tierces

3 – Formations, instruction

Des formations complémentaires peuvent avoir lieu dans des centres de formations spécialisé (permis grutier, machiniste, travaux en hauteur...). La formation et sensibilisation des ouvriers peut être dispensé par le biais de formation à ciel ouvert au dépôt ou sur chantier. De cette manière, les ouvriers sont sensibilisés et formés en temps réelle sur leur domaine d'application.

Réalisation d'une formation sensibilisation au montage de coffrage de dalle



L'objectif de cette formation est de montrer les points sensibles ou un « accident » pourrait survenir. De ce fait, faire un rappel des « bonnes manières » permet d'enlever les tocs que les employés pourraient prendre et éviter la mise en danger d'autrui.

Cet atelier a relevé les points suivants :

- Support pour les étais
- Mise en place des poutrelles d'étayage primaire
- Mise en place des poutrelles d'étayage secondaire
- Tête de support pour les poutrelles
- Echelle d'accès
- Panneaux de coffrages
- Protections latérales
- Mise en sécurité et contrôle

Réalisation d'une formation sensibilisation au montage d'échafaudage de façade

L'objectif de cette formation pratique est de montrer aux ouvriers mais également aux techniciens les différents problèmes que chacun pourrait rencontrer lors du montage d'échafaudage.

Cette formation montre les points suivants :

- Tour d'accès
- Plateau de recette
- Utilisation du treuil
- Montage au harnais
- Autocontrôle du matériel
- Signalisation
- Ancrages
- Protections latérales
- Mise en sécurité et contrôle



Dans ces deux ateliers de formation pratiques, de sensibilisation, la mise en situation est choisie selon le travail effectué au quotidien. Une entreprise de maçonnerie aura ses points critiques et une entreprise d'échafaudage en aura d'autres. Le but principal de la création de ces ateliers est toujours la même. La sécurité lors de travaux et des différents intervenants qui pourraient intervenir en coactivité avec les utilisateurs.

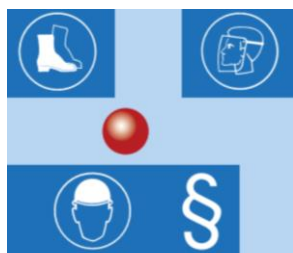
Lors de la réalisation de ses formations internes à l'entreprise, les intérimaires ne sont généralement pas présents. Cependant, il est important que chaque employé, fixe ou temporaire reçoivent une formation, sensibilisation adéquate et selon l'entreprise dans laquelle ils travaillent. C'est pourquoi, une instruction santé, sécurité au temporaire doit être faite le premier jour de leur engagement au sein de l'entreprise selon les conditions de celle-ci. On trouve un document type édité par la SUVA, le feuillet 67019.F « Formation des nouveaux collaborateurs », voir également feuillet SUVA 88217.F « Sécurité et protection de la santé sur les chantiers – pour les intérimaires ». Ces documents permettent de faire une préformation au sein de l'entreprise. De ces documents en découle une chartre à signer par chaque nouvel intérimaire sur le/les chantier/s.

Pendant ces journées ou demi-jour de formation, des situations spécifiques au chantier sont également présentées. Une problématique qui survient dans chaque entreprise et cela chaque année, est le travail en cas de forte chaleur. Une campagne de sensibilisation est mise en place pour expliquer comment améliorer ses conditions de travail, tout en gardant le rendement des équipes et cela en toute sécurité.

Ce type de sensibilisation permet de diminuer, voir éviter les d'accidents ou les causes principales seraient les suivantes :

- Diminution des capacités physiques
- Fatigue
- Déshydratation

A la fin de ces journées, demi-jour de formation, une attestation pour l'ouvrier est établie pour attester la formation reçue. Il est possible également que chaque entreprise ait un passeport sécurité.



4 - Règles de sécurité

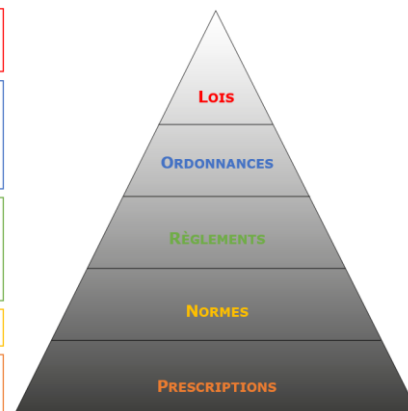
Le système législatif suisse est établi de manière pyramidale.

4. Règles de sécurité

mettent des garde-fous

- Organisation de la sécurité
- Règles de sécurité
- Règlements pour postes de travail individuels
- Instructions de travail
- Entretien et maintenance
- Comportement en cas de modification d'exploitation
- Procédure d'achat

LAA (Loi fédérales sur l'assurance accident) Articles importants : 82
OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents) Articles importants : 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 11 OTConst (Ordonnance sur les travaux de construction) Articles importants : 3 - 4
RChant (Règlement sur les chantiers LS 05.03) RPAC Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers
VSS 40 886 circulation routière
SUVA Fiches thématiques et directives



Mise en place d'un PHS type pour l'entreprise et les chantiers

Le PHS reprends les Thèmes suivants :

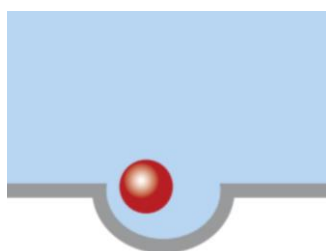
- Renseignements généraux
Comprends les informations sur le chantier, les informations sur la direction de travaux, coordonnées, les informations sur le/les sous-traitant/s mandaté, la gestion de la coactivité au sein de l'enceinte de chantier entre les différents intervenants, les informations et instructions à recevoir et les horaires de travail sur site.
- Premiers secours
Ce point traite la procédure en cas d'accident, la gestion d'urgence et les avis d'accident sur site.
- Données générales
Dans ce chapitre on entend, les protection incendie, les différents services publics de la zone, mais également la signalisation selon les normes VSS en vigueur. Les cantonnements, l'électricité, les accès et les EPI font également parties intégrantes de ce chapitre. Les informations sur la météo du site, et l'environnement sont des points importants à ne pas oublier. Ils contiennent, le traitement des déchets, les produits dangereux et les nuisances exportées au voisinage.

La deuxième partie comprendra l'analyse de risques et les différents modes opératoires à mettre en place sur le chantier, sans oublier la localisation des centres de soin les plus proches.

Les stations de traitement des eaux est un point à ne pas oublier et à ne pas négliger. La mise en place d'un document spécifiant comment les eaux de chantier seront traitées peut-être mis en place et annexé au PHS.

Ce document doit comprendre les titres suivants :

- Processus de neutralisation des eaux usées de chantier
- Bassin de décantation
- Système de neutralisation
- Contrôle et entretien du système
- Traçabilité du niveau de pH
- Risque de débordement accidentel
- Gestion des autres produits de chantier
- Autres sources d'eaux de chantier



5 – Evaluation des risques

Mise en place d'évaluations des risques par secteur de l'entreprise. Une grille de cotation est alors établie pour définir la gravité des catégories et de leurs définitions.

5. Détermination des dangers, évaluation des risques

montre où pourrait se produire le danger

- Analyse des risques
- Analyse de l'événement
- Contrôle de la sécurité

Grille de cotation		
Catégorie	Etendue du dommage	Définition des conséquences
4	Extrême	Décès, invalidité grave
3	Forte	Accident avec arrêt de travail, invalidité légère
2	Moyenne	Accident sans arrêt de travail
1	Faible	Blessures légères, premiers soins

De cette grille de cotation, il est important de définir une probabilité de l'évènement en fonction des statistiques SUVA sur les accidents au travail.

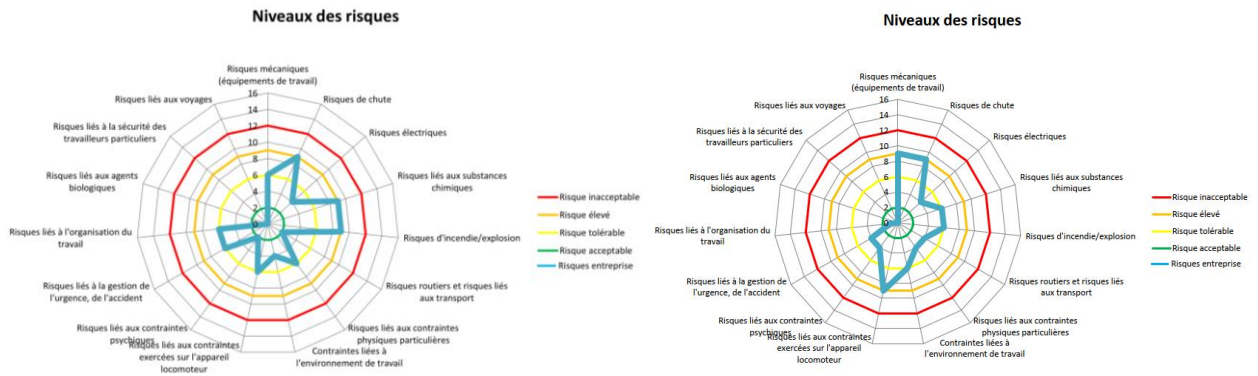
Probabilité		
Catégorie	Etendue du dommage	Définition des conséquences
4	Très probable	L'évènement est attendu (absence de mesures existantes, pas d'instruction ni de formation au poste, risque non perceptible)
3	Probable	L'évènement est probable (mesures partiellement prises, formation et instructions insuffisantes, risques peu perceptibles au poste)
2	Improbable	L'évènement est peu probable, inhabituel (mesures mises en place, opérateur formé, affichage au poste, risque perceptible)
1	Très improbable	Evènement difficilement imaginable (mesures conformes à l'état de la technique, formation périodique, risque perçu et perceptible).

Ces quatre catégories permettent d'établir les risques professionnels en fonction des différents secteurs. Cette liste permet de situer l'entreprise dans les différentes catégories et de connaître les points à améliorer pour réduire les accidents au travail et garantir la santé et sécurité. Afin d'élaborer ces listes, il est nécessaire de connaître les statistiques des accidents professionnels de trois dernières années.

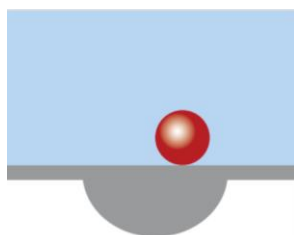
Les différents risques professionnels sont catalogués selon les catégories suivantes. Chaque catégorie possède des sous-catégories qui permettent d'évaluer chaque situation dangereuse en fonction de sa gravité et de sa conséquence sur la santé.

- Risques mécaniques (équipements de travail)
- Risques de chute
- Risques électriques
- Risques liés aux substances chimiques
- Risques d'incendie / explosion
- Risques routiers et risques liés aux transports
- Risques liés aux contraintes physiques particulières
- Contraintes liées à l'environnement de travail
- Risques liés aux contraintes exercées sur l'appareil locomoteur
- Risques liés à la gestion de l'urgence, de l'accident
- Risques liés à l'organisation du travail
- Risques liés aux agents biologiques
- Risques liés à la sécurité des travailleurs particuliers
- Risques liés aux voyages

Avec ces différentes analyses au sein de l'entreprise un graphique en « toile d'araignée » peut être mis en place pour situer les niveaux de risques de l'entreprise. Pour se faire prenons comme exemple deux types d'entreprise totalement différentes : une entreprise de maçonnerie gros-œuvre et une entreprise d'échafaudage pour comparer les différents niveaux de risques.



Sur la gauche l'entreprise de maçonnerie, sur la droite l'entreprise d'échafaudage.



6 – Planification de la prévention

6. Mesures à prendre et leur réalisation

- élimine ou réduit les dangers
- Critères de choix des mesures
- Concept de réalisation
- Responsabilité de la réalisation

En relation avec le point numéro cinq, les dangers identifiés doivent être supprimé ou ramené à un niveau acceptable. Une liste des dangers à corriger est établie avec les objectifs désirés, la personne responsable ainsi que le délai pour la mise en œuvre doivent également figurer sur la feuille.

Les dangers à corriger sont classé selon leur priorité et des propositions sont soumise pour améliorer la situation.

- 6.1 Lors de l'identification d'un danger (p. ex. au moyen d'une détermination des dangers, d'une inspection de sécurité, d'un examen d'événement, d'un contrôle d'atelier ou de chantier), les mesures nécessaires (mesures définitives et systémiques ou mesures immédiates) sont-elles toujours prises? oui non
- 6.2 L'exécution des mesures planifiées est-elle agendée et surveillée? oui en partie non

Le feuillet de la SUVA 88 057 est une bonne base pour établir les documents pour ce point 6 de la MSST.

Analyse

points obtenus

0,0
 oui = 1 point
 en partie = 0,5 point
 non = 0 point

- 0-0,5 point
- 1-1,5 point
- 2 points

Notes personnelles

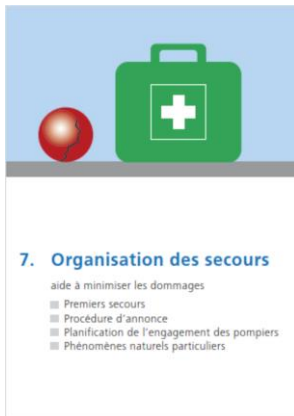
.....

.....

.....

Exemple de ce qu'il peut être mise en place pour la résolution des dangers à améliorer ou à supprimer.

Plan d'actions santé sécurité prévisionnel				
Priorité	Actions	Risques/ thématiques	Responsable	Délais
2	Constituer les cahiers des charges sécurité pour responsabiliser les ouvriers, chefs de chantier et le technicien.	MSST : 2- Organisation de la sécurité	Helder Matos	Réalisé le 30/04/2020, nouveau règlement intérieur comprenant les missions santé sécurité, signé par tous les ouvriers.
3	Organiser un Comité Santé Sécurité pour échanger sur la sécurité au travail avec les chefs de chantier et les techniciens 2 fois / an.	MSST : 8 - participation	Helder Matos et techniciens	A programmer à l'automne 2020
1	Mettre à jour les pharmacies utilisées sur les chantiers et ajouter du désinfectant.	Premiers secours	Techniciens	En continu



7 – Organisation en cas d'urgence

Chaque accident ou événement indésirable doit être consigné par écrit par le biais de plusieurs documents. En gardant une trace de ces incidents, des améliorations peuvent être mises en place pour éviter un nouvel accident semblable. Ce qui permet de pouvoir combler les diverses lacunes concernant la sécurité.

L'analyse d'un accident se déroule en trois étapes :

- 1) Que s'est-il produit ?
- 2) Pourquoi cela s'est-il produit ?
- 3) Plan de mesure ?

Grâce à ces renseignements, des objectifs peuvent être définis :

- Eviter qu'un événement similaire ne se reproduise
- Déterminer comment la sécurité peut être améliorée : où et comment
- Montrer que la sécurité est prise au sérieux au sein de l'entreprise

Par cette méthode, les causes réelles et précises de l'accident sont définies ainsi que des mesures de prévention sont introduites sur le long terme.

La SUVA met à disposition un formulaire prêt à l'emploi (Feuillet 66100-1.F) pour définir les points mentionnés plus haut.

Ce compte rendu permet également d'établir une marche à suivre lors d'un accident. En effet, selon les entreprises, des « mode d'emploi sécurité » existent et doivent être affichés sur le/s chantier/s. Ainsi tout le personnel est informé des mesures à prendre en cas d'accident : qui appeler, où aller, que faire, où se situe le matériel de premiers secours, etc.

suva

Compte rendu d'analyse d'accident

Ce document fournit une méthode d'analyse systématique des accidents, presque accidents et dommages matériels. Le but d'une analyse d'accident n'est pas de trouver des coupables, mais de comprendre les causes d'un événement et d'éviter qu'il ne se reproduise.

Données générales

Personne en charge de l'analyse

Nom: _____ Prénom: _____ Fonction: _____ Date de l'analyse: _____

Type d'événement

Accident professionnel Accident non professionnel Dommages matériels, presque/accident

Indications concernant la personne blessée ou impliquée

Nom: _____ Prénom: _____ Fonction: _____ Date de naissance: _____

Indications concernant l'événement

Date et heure: _____

Parties du corps blessées

Lieu de l'événement (site et emplacement, p. ex. atelier, chantier, rue): _____

Parties du corps blessées (à indiquer ci-contre): _____

Type de blessure (coupure, hématome, fracture, etc.): _____

Dommages matériels (type, coûts, etc.): _____

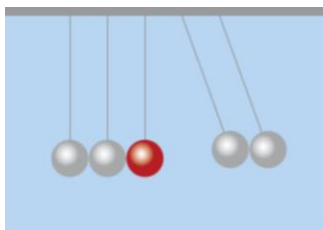
Témoins ou autres personnes impliquées

Nom: _____ Prénom: _____ Entreprise: _____ Tél: _____

Nom: _____ Prénom: _____ Entreprise: _____ Tél: _____

Description de l'événement: que s'est-il produit?

Décrivez brièvement l'événement et insérez un croquis ou une photo (activité au moment de l'événement, circonstances de l'événement, objets et véhicules impliqués, etc.).



8 – Participation

Echanges santé sécurité au sein de l'entreprise.

Veiller à utiliser au mieux le savoir et la technique des collaborateurs de l'entreprise. Les impliquer aux seins des chantiers de manière active. Il est souvent plus facile quand les décisions viennent du personnel lui-même, la mise en œuvre ne sera que meilleure. Chaque collaborateur devrait être à même d'identifier une situation dangereuse pour eux ou leur collaborateur. Le personnel, les collaborateurs lors de visite ou de travail sur les chantiers devraient signaler sans délais les défauts, problème de sécurité sur le/s chantier/s.

Les techniciens jouent un rôle tout particulier dans ce point de la MSST. Ils effectuent un rôle de chef de chantier et de médiateur entre l'entreprise et les ouvriers. Un bon échange entre les ouvriers, chef d'équipes, contremaître et important pour la mise en place des mesures de santé sécurité.

La validation des acquis passe par la mise en place d'attestation à l'interne de l'entreprise.

Le feuillet 88 057.F de la SUVA point 8 permet d'effectuer un compte rendu de la situation en entreprise.

8. Participation

signifie faire des personnes concernées des participants

- Garantie de la participation
- Information des collaborateurs/trices
- Perception de la participation

8.1	Le personnel est-il associé à la détermination des dangers et à la planification de mesures importantes pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'entreprise?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
8.2	Les collaborateurs savent-ils qu'ils doivent immédiatement éliminer les défauts qu'ils constatent ou, si ce n'est pas possible, les signaler à leur supérieur?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Cette grille basée sur 2 points permet d'identifier la participation de chacun au sein de l'entreprise dans l'échange d'informations entre collaborateurs.

Analyse

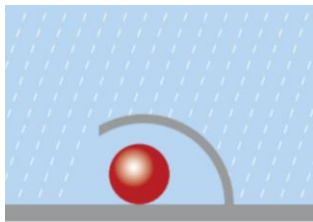
points obtenus: 0,0

oui = 1 point
 en partie = 0,5 point
 non = 0 point

0-1 point

1,5-2 points

Notes personnelles



9 – Protection de la santé

La protection de la santé passe par le bien être physiologique, physique et alimentaire. Des employés productifs sont des employés heureux et en bonne santé. De ce fait, la sécurité sur les chantiers a plus de chance d'être respectée et mise en place sur site. Le feuillet 88 057.F de la SUVA, point 9 donne un aperçu du suivi à établir au sein d'une entreprise.

9. Protection de la santé

est une condition pour un travail optimale

- Menace et contrainte dues aux substances de travail
- Postes de travail/ergonomie
- Organisation du travail
- Horaires de travail
- Clima des locaux, aération

Les points importants à prendre en considération dans la protection de la santé des collaborateurs sont les suivants :

- Agencement des postes de travail et ergonomie
- Temps de travail
- Eclairage des postes de travail
- Qualité de l'air environnement des locaux
- Protection des non-fumeurs
- Bruit
- Protection de la peau
- Dépendance

Suivis des absences, prendre contact avec les employés en congé maladie

S'assurer qu'ils vont bien, qu'ils ont toute l'aide dont ils ont besoin et leur montrer qu'ils ne sont pas seul. Que l'entreprise pensent à eux.

Accompagner les employés dans leurs soutiens médicaux et s'assurer qu'ils comprennent bien ce qu'ils doivent faire ou ce que leurs médecins leurs prescrivent. Certains employés ne parlant pas bien la langue du pays, il est judicieux de les accompagner et épauler dans les démarches administratives.

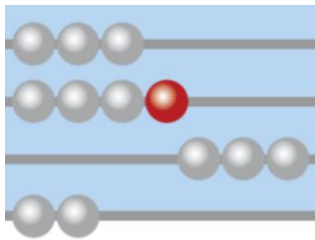
La protection de la santé passe également par la sensibilisation aux gestes et postures, que ce soit sur le chantier ou derrière un bureau, mais également par l'alimentation. Il est important de mettre en relation ce point neuf avec le point numéro trois, formation, instruction.

Exemple récent :

Mise en place des mesures COVID-19 au sein de l'entreprise, sur les chantiers selon les directives Pandémies de 2020 et l'ordonnance 2 COVID-19.

Ces mesures comprennent les 10 points suivants :

- Informations générales
- Accessibilité du chantier et déplacements
- Affichage obligatoire
- Lavage et désinfection des mains
- Distances
- Réfectoire et vestiaire
- Travail dans un local fermé
- Outillage
- Nettoyage
- Personnes vulnérables et personnes malades
- Remarques complémentaires



10 - Contrôles, audits

Le suivi périodique des chantiers par le biais de contrôles, d'audits santé sécurité permettent de voir si le/s entreprise/s mettent en place correctement les 10 points la MSST.

Ces contrôles, audits sont établis en trois étapes :

10. Contrôle, audit

vérifie si les objectifs fixés ont été atteints

- Manière de procéder
- Points forts
- Statistique de l'exploitation et des causes

- Vérifier périodiquement le/s système/s de sécurité au sein de l'entreprise mais également que les sous-traitants les respectent.
- La vérification des objectifs fixés préalablement au point numéro un (principe directeur).
- La vérification de l'efficacité des mesures prises.

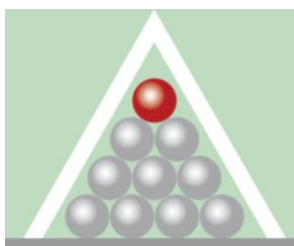
Un audit est mis en place pour regrouper les informations suivantes :

- Photos de la situation à risque
- Description de la situation et matériel utilisé
- La conformité de la situation
- Le problème rencontré
- Articles de loi référent la situation
- Le/s risque/s rencontré/s
- Qui doit effectuer la correction
- Quand doit être effectué la correction

Exemple

4.		<p>Ponts-roulants Non conforme Pont roulant incomplet</p> <p>• •</p> <p>Risques : chute Pour action : Toutes entreprises</p>	<p>A faire de suite</p>
----	--	---	-------------------------

Ces contrôles permettent d'avoir un suivi annuel de l'entreprise et de voir si les objectifs ont été atteints et s'ils sont respectés en tout temps, en toutes situations. Le feuillet 88 057.f de la SUVA permet d'établir les points importants à mettre en place pour un suivi, contrôle périodique au sein de l'entreprise, sur les chantiers.



Promotion de la santé dans l'entreprise

définit les mesures contre les troubles de la santé dans le cadre de l'entreprise

- Gestion des absences
- Alimentation
- Sécurité durant les loisirs
- Condition physique
- etc.

Promotion de la santé

Le onzième point de la MSST est la promotion de la santé au sein de l'entreprise.

S'assurer que les 10 points soient mis en place et respecté, que les objectifs sont fixés et que le budget santé, sécurité est suffisamment important pour améliorer la qualité de « vie » et de travail.

Remerciement :

Roger Fernandes, 3Conseils Prévention SA pour la transmission de divers documents et d'informations

Source :

www.suva.ch www.3conseils.ch www.fedlex.admin.ch www.ekas-asaloesungen.ch